

Établissement :
Lycée Vaucanson
1 rue Védrines
37081 TOURS cedex 2

N° de page : 1

Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration du 30
novembre 2021

Date : 30 novembre 2021 heure de début : 18h27 heure de fin : 20h50
Présidence : Anne Souillot, proviseur
Secrétariat : Clément Miranda, AED

Membres présents :

Mme Anne Souillot, proviseur ; M. Xavier Hominal, proviseur adjoint ; M. Guillaume Aveline, adjoint gestionnaire ; Mme Murielle Bennevault, CPE, représentants de l'administration de l'établissement (4) – M. Patrick Murihano, représentant des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé (1) - M. Eric Boigegrain, Mme Annick Labarque, Mme Véronique Hermosa, Mme Carine Guiguet-Marchon, Mme Bérangère Cailleau-Michel, Mme Camille Charley, représentants des parents d'élèves (6) – M. Eliott Dorothée, Mme Nina Cruzol, Mme Daphné Merceron-Destouches, Mme Camille Bizet, représentants des élèves (4) – M. Clément Miranda, Mme Mathilde Perry, M. Bertrand Pelletier, M. Olivier Taste, Mme Martine Vassal, M. Bertrand Pelletier, M. Damien Halbert, Mme Marielle Pécot, M. Emmanuel Thibault ; représentants des personnels enseignants et d'éducation (7).

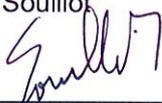
Membres excusés : Mme Patricia Duchêne, M. Yves Raingeaud, M. Prosper Truffert-Courtois

Nombre de membres présents à l'ouverture de séance : 21 administrateurs

Ordre du jour

N° et nature des chapitres traités	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
<u>L'ordre du jour est le suivant :</u> 1) adoption du compte rendu du CA du 19 octobre 2021 (en ligne sur www.vaucanson.org)		
<u>Gestion financière :</u> 2) budget 2021 : décision budgétaire modificative pour vote 3) tarifs 2022 de la compétence du lycée 4) proposition de budget 2022 5) délégation de signature à l'ordonnateur par les membres du CA 6) contrat de maintenance SSI 7) marchés de denrées alimentaires		
<u>Projets pédagogiques :</u> 8) présentation de l'évaluation de l'établissement 9) questions diverses; 10) informations diverses.		

Le président,
Anne Souillot



Le secrétaire,
Clément Miranda

Transmis à :

Date :
Le Chef d'établissement



**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 30 novembre 2021**

Compte-rendu des thèmes traités	Réservé à L'administration destinataire
<p><u>Préambule</u></p> <p><i>Départ de la discussion à 18h25, avec l'absence de Mr THIBAULT (enseignant suppléant). Ne sont présents aucun élu territorial, sans raison connue. M Raigneaud (directeur de l'IUT) est excusé.</i></p> <p><i>Clément MIRANDA (AED Titulaire) en charge de la rédaction du PV de la réunion.</i></p> <p><i>Demande au départ d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :</i></p> <ol style="list-style-type: none"><i>1) Qu'en est-il de la demande d'un second proviseur adjoint au sein de l'établissement ? (point VIII-B du présent compte-rendu)</i><i>2) Y aura-t-il maintien des réunions parents-professeurs au mois de décembre ? (point VIII-C du présent compte-rendu)</i> <p><i>Lors de la précédente réunion, l'installation dans les fonctions pour chaque membre du CA n'avait pu être votée, du fait de certaines fautes dans la rédaction des listes de fonction.</i></p> <p><i>Mme SOUILLOT en profite pour parler de la commission permanente, qui change de statut suite à un texte de loi rédigé en fin septembre. Auparavant, la commission devait se réunir obligatoirement avant le vote de la DHG (Dotation Horaire Globale), aujourd'hui elle n'est plus consultative. Il est donc possible soit de supprimer la commission permanente, soit de lui donner des missions spécifiques, par exemple le vote des voyages, ce qui permettrait d'alléger les CA. Mme SOUILLOT dit qu'elle ne voit pas l'intérêt de cette délégation, car cela enlèverait de la visibilité de l'ensemble du CA sur ces questions, et que les voyages scolaires ne sont pas très nombreux au sein de l'établissement, donc peu chronophages lors des CA. Ainsi, Mme SOUILLOT propose d'annuler la commission permanente. Voté à l'unanimité. Toutefois, soulève des questions de la part du corps enseignant (Mme PERRY) notamment une crainte quant à la bonne communication d'informations cruciales (telles que les projets de DHG), ou encore une difficulté accrue pour se concerter et discuter avec la direction à ce sujet précis.</i></p> <p><i>Vérification de la liste des différents postes et fonctions occupées au CA. À l'unanimité, acceptée.</i></p> <p><i>À noter : ajout dans l'ordre du jour d'un point 10 : questions des parents d'élèves.</i></p> <p><u>Début de l'ordre du jour</u></p> <p>I. Adoption du procès verbal du CA du 19 octobre 2021</p> <p>Révision au compte-rendu précédent :</p> <ul style="list-style-type: none">- Erratum concernant le projet de notation, qui a été présenté, et non voté (cf. page 4 du PV du 19 octobre).- Question au sujet du tarif des photocopies, qui sera abordé dans le point 3 de l'ordre du jour.	

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 30 novembre 2021**

Suite à ces révisions, le PV du 19 octobre est validé à l'unanimité.

II. Budget 2021 : décision budgétaire modificative pour vote, prélèvement sur fond de roulements

Le service restauration a été impacté par le fonctionnement en demi-jauges de l'année dernière. Mais les prévisions faites sur le budget sont restées proches de ce qui a été observé environ 2000€ d'écart. Il est à noter un dépassement de 10 000€ dû à la réparation des ustensiles de cuisine. Proposition de faire un prélèvement de 25 000€ pour assurer plus sereinement la fin d'année civile budgétaire. Le surplus (les sommes non utilisées) retombera dans le fond de roulement.

III. Tarifs 2022 de la compétence du lycée

Les tarifs des recettes autres que celles provenant du Service Restauration et Hébergement (SRH) doivent être approuvés par le CA. D'où ce sujet au niveau des frais de reprographie. Il était observé une différence du prix des photocopies pour les classes de CPGE et de BTS, les deux sections étant pourtant toutes les deux de l'enseignement supérieur. Il a donc été décidé dans ce CA de lisser les tarifs à partir du 1er Janvier 2022 pour un tarif unique de 60,00€ (contre 43,00€ pour les CPGE et 75,00€ pour les BTS auparavant).

Tarif adopté à l'unanimité.

Arrivée de monsieur THIBAUT (enseignant suppléant) à 18h43.

IV. Proposition de budget 2022

Petit préambule pour rappeler que c'est un acte prévisionnel qui regroupe tous les projets connus au moment où il est conçu.

A. Projet de budget

Dotations de fonctionnement en hausse de 4% par rapport à 2020 (comparaison + révélatrice qu'avec l'année 2021 que l'on connaît particulière).

Certains postes ont été modifiés par Mr AVELINE afin de lui permettre une meilleure lecture du budget.

On observe de manière globale une augmentation des dépenses au sein de tous les services.

100% du service ALO (notamment pour les factures de gaz et d'électricité) seraient pris sur la dotation. Ceci crée un manque dans les dotations pour les services "Activités Pédagogique" et "Vie de l'élève", qui serait compensé notamment par le fonds de roulement.

Le SRH (Service Restauration et Hébergement) est le service le plus important présent dans le budget, tout en soulignant qu'il existe grâce à un autofinancement.

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 30 novembre 2021**

Le résultat détaillé (différence entre les recettes et les dépenses dans chaque service) met en valeur un déficit de 52 420,11 € au calcul d'aujourd'hui. Il y a cependant un amortissement de 22 667,11€ présent dans ce déficit, qui n'est donc pas compris dans une réduction du fond de roulement.

Les résultats prévisionnels des services AP (Activités Pédagogiques) et VE (Vie de l'Élève) nécessiteraient une utilisation du fond de roulement.

Dans le budget 2022, 20 000€ d'investissements sur fonds propres.

Dépenses plus importantes que les recettes, ce qui amène à un prélèvement sur le fond de roulement.

À la fin du prélèvement, nous nous retrouvons avec un fond de roulement d'une valeur de 338 160,43€ ce qui garantit un fonctionnement de l'établissement sur 91 jours sans aucune rentrée d'argent.

À noter, les allocations pour les photocopieurs qui étaient auparavant associées au secteur "Activités Pédagogiques" ont été déplacées au service "Administration et Logistique".

Le budget présenté par Mr AVELINE contient les projets demandés. Il reste une petite enveloppe pour les dépenses de projets d'activités pédagogiques de dernière minute.

On peut également souligner l'augmentation du budget "Vie Lycéenne" afin de pérenniser les projets qui avaient été entamés l'année dernière.

B. Questions et remarques soulevées

- *Quel est l'impact du montant de fonds de roulement sur les dotations ? Au-delà de 100 000€ de fonds de roulement, il n'y a pas de dotation pour le renouvellement du matériel pédagogique.*
- *Projet de Mme TASTET ? Le projet "Participation au prix Maya" fait partie des projets de dernière minute. Les commandes nécessaires ont été effectuées et incluses dans le budget 2021. Le corps enseignant ne semblait pas informé de l'avancée du traitement du projet.*
- *Qu'en est-il du pass culturel dans les budgets ? Information selon laquelle il sera remis en place par le rectorat (et non la région) avec un volet "pass individuel" et un volet "pass établissement", ce qui signifie qu'une partie de cette somme serait versée aux établissements. Davantage d'informations sont à attendre début décembre auprès du référent culture de l'établissement (Mr BROTTIER) suite à une formation à ce sujet qu'il aura prochainement. Le texte au sujet de ce renouvellement du pass est tout neuf, datant du 23 novembre. Il est envisagé la possibilité d'utiliser ces moyens pour alléger les coûts compris avec la dotation.*
- *Aujourd'hui 91 jours d'autonomie avec le fond de roulement, y a-t-il une obligation de tendre vers 60 jours d'autonomie (de diminuer le fond de roulement) ? Non, toutefois l'objectif présenté par Mme SOUILLOT est d'atteindre une autonomie comprise entre 60 et 75 jours dans les années*

à venir, pour ne pas se retrouver privé de certaines aides venant des régions dont nous pourrions avoir besoin pour certains projets.

- *Les élèves ont reçu les tableaux, sans en comprendre le contenu car assez technique. Monsieur AVELINE se propose de les recevoir en rendez-vous pour en éclaircir le contenu pour les prochaines fois.*

Suite à ces différentes questions et remarques, le budget global 2022 a été voté à l'unanimité.

V. Délégation de signature à l'ordonnateur par les membres du CA

Pour chaque commande de prestations ou de matériel courant au sein de l'établissement, il devrait normalement y avoir un CA au préalable pour valider ladite dépense. Pour éviter cette lourdeur administrative et logistique pour tous les membres du CA, il s'effectue une délégation pour autoriser de manière officielle le chef d'établissement à effectuer les achats sans consulter systématiquement les membres du CA. Il faut souligner que cette délégation n'est valable que dans les dépenses comprises au sein d'une même année civile (1er janvier au 31 décembre), et dans le respect des dépenses prévues. Si un contrat à signer concerne plus d'une année, il faudra quand même consulter le CA.

La délégation est soumise sous ces termes : "Le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des contrats, conventions et marchés publics qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget 2022 et dont l'incidence financière est annuelle".

La délégation est votée à l'unanimité.

VI. Contrat de maintenance SSI

Présentation du contrat de maintenance du Système Sécurité Incendie (SSI). Contrat qui est très réglementé du fait de l'internat présent dans l'établissement. Ce contrat serait envisagé avec l'entreprise SIEMENS, avec, en plus de la maintenance préventive, une clause d'intervention d'un technicien 24h/24 et 7j/7 si une panne est observée, et ce dans un délai de 4h.

La durée du contrat est de 1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans (d'où la nécessité de le présenter au CA). Le coût annuel du contrat serait de 12 307,20€ TTC, avec comme garantie une fermeté du prix, c'est-à-dire que le prix ne changerait pas d'une année à l'autre. Il sera possible de dénoncer le contrat si les prestations ne sont pas tenues (p.e. interventions hors délai, etc).

Le contrat a été voté à l'unanimité.

VII. Marché des denrées alimentaires

Le lycée fait appel à des marchés publics, sur deux années civiles successives pour mise en concurrence des fournisseurs en denrées. Concernant les années

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 30 novembre 2021**

2022/2023, deux marchés devaient être renouvelés : l'épicerie et les produits surgelés.

Pour les 2 marchés, l'analyse s'est faite sur 3 critères :

- De prix (40%)
- De qualité et fiabilité des produits (40%, dont 10% pour les échantillons fournis)
- Capacité de l'entreprise (20%)

Pour le marché Epicerie, 4 lots ont été définis :

- Bases et boissons
- Conserves
- Desserts et épicerie
- Épicerie sèche bio.

Trois fournisseurs ont candidaté sur les 4 lots.

L'ensemble des lots a été attribué à l'entreprise Pomona Épisaveurs.

Montant total du marché Épicerie : 56 532,88€

Pour le marché Surgelés, 6 lots ont été définis :

- Fruits et légumes (n°1)
- Viandes (n°2)
- Poissons (n°3)
- Glaces et pâtisseries (n°4)
- Produits élaborés (n°5)
- Alternative végétale et bio (n°6)

De 3 à 6 fournisseurs ont candidaté selon les lots.

Les lots n°1 et n°5 ont été attribués à l'entreprise Achille Bertrand. Le lot n°2 a été attribué à l'entreprise Pomona Passion Froid. Les lots n°3 et n°4 ont été attribués à l'entreprise Sysco. Le lot n°6 a été attribué à l'entreprise Biofinesse.

Montant du marché Surgelés :

- 5 893,40€ pour le lot n°1
- 22 779,25€ pour le lot °2
- 24 441,24€ pour le lot n°3
- 11 549,39€ pour le lot n°4
- 11 468,33€ pour le lot n°5
- 10 639,67€ pour le lot n°6

Ensemble des marchés Épicerie et Surgelés votés à l'unanimité.

VIII. Questions diverses

A. Convention Ciclic

Une des classes de première option HLP (Humanité, Littérature et Philosophie) a été sélectionnée dans le cadre du programme "Jeunes en librairie" pour entrer en contact avec une librairie de proximité pour comprendre son rôle dans la promotion du Livre et de leurs auteurs. Une convention de partenariat est établie

avec CICLIC Centre Val de Loire, qui précise une participation de 240,00€ pour le lycée (soit 10€ par élève).

Voté à l'unanimité.

B. Un second proviseur adjoint ?

Pas prévu, d'autant plus que l'effectif du lycée baisse (effectif de 1330 élèves au lycée Vaucanson). Pas une réponse officielle (qui ressemble plus à "poste non prévu budgétairement"), mais d'autres lycées aux effectifs plus importants seraient peut-être prioritaires. Il y a beaucoup de travail au sein du lycée, avec la diversité des formations proposées, la section ULIS, l'Académie de Rugby et l'internat.

Toutefois, à la vue de la CSP des responsables légaux, et du nombre d'élèves dans le lycée, institutionnellement ce n'est pas à l'ordre du jour.

C. Quid de la réunion parents-professeurs à venir ?

Les réunions sont maintenues à l'heure actuelle. Il est suggéré qu'un seul des deux parents soit présent (sans obligation), tout en encourageant plus que jamais la mise en pratique de tous les gestes barrières (obligatoires).

Au niveau de l'organisation, il est prévu des entretiens de 5 minutes, que les élèves peuvent demander aux enseignants grâce à une feuille de vœu dont ils se font le messenger entre les parents et les enseignants. Il a été demandé s'il serait possible d'utiliser l'outil ProNote pour organiser cette prise de rendez-vous. La réponse a été un choix d'utilisation du papier, car il a été remarqué qu'une partie non négligeable des parents n'allaient pas sur pronote par le biais de leur propre compte. Il a été noté un besoin de sensibilisation en amont des parents pour qu'ils se connectent sur Pronote via leur propre compte, travail qui a été dit nécessaire à mettre en place dès l'année scolaire prochaine.

Lors de la réunion parents-professeurs, il y aura, sur chaque porte de salle où est un enseignant, la possibilité de s'inscrire sur une feuille contenant les créneaux libres pour chaque enseignant. De la même manière, ils peuvent solliciter un rendez-vous en dehors de cette réunion particulière si la nécessité s'en ressent.

La prise de rendez-vous au préalable permet de fluidifier ce moment entre parents et enseignants. Une demande a été faite de décaler ces réunions au mois de janvier, néanmoins la situation sanitaire apparaît plus inquiétante encore au mois de janvier donc ce choix ne semble pas judicieux. Une demande d'allonger les rendez-vous à 10 minutes au lieu de 5 a été faite. Là encore cette modification est jugée non envisageable car cela réduirait le nombre d'élèves que chaque enseignant pourrait voir. Il a été rappelé la possibilité de contacter les parents d'élèves via téléphone pour compléter les réunions parents-professeurs.

IX. Informations diverses, présentation de la démarche d'évaluation du lycée

A. Évaluation du lycée Vaucanson

Le lycée est soumis cette année à une évaluation, comme 7 autres établissements sur 10 dans la région.

Il y aurait 3 temps :

1) Auto-évaluation (besoin de la création d'un comité de pilotage pour une réunion le 13 décembre à 17h) qui doit être rendue pour le 15 mars. Dans cette auto-évaluation seront abordés les axes suivant :

- a) Apprentissage et parcours
- b) Vie et bien-être, climat scolaire
- c) Acteurs, fonctionnement et stratégies
- d) Fonctionnement institutionnel et partenariat

2) Evaluation externe par un comité

3) Rapport fait par le comité externe qui mène à un projet d'établissement.

Le personnel pédagogique fait part de doutes sur la possibilité réelle de mener à bien le premier volet, le délai semble très, très court. Dans la même dynamique, un parent d'élève souligne que dans le privé, ce genre de démarche nécessite à minima une année, or ici il n'y a que 6 mois alloués en tout. Cela soulève un mécontentement car le sentiment est qu'un tel projet sera fatalement fait de manière superficielle.

Pour la première partie, en auto-évaluation, se sont proposés 3 à 4 parents d'élèves, 2 élèves, mais aucun enseignant membre du CA. Les candidatures pour la réunion ne sont pas fermées pour le moment.

B. Point sur la circulation aux abords du lycée

Difficultés, notamment pour le stationnement des bus et des élèves qui traversent un peu comme ils veulent. Il semblerait qu'il ne soit pas possible de demander des changements d'aménagement (notamment du fait de l'absence d'un quelconque représentant municipal). Par le passé, Mme SOUILLOT a déjà fait appel à la police municipale pour garantir une fluidité minimale. Leur intervention avait été ponctuelle, il semblait envisageable d'en faire de nouveau la demande. La démarche n'est pas faisable sur du long terme, mais peut réduire, pendant le temps des interventions, les tensions au niveau de la circulation routière et piétonne.

C. Point sur la gestion du Covid au sein de l'établissement

L'organisation de la réunion parents-professeurs semble d'actualité pour le moment. Un point Covid a été affiché en salle des enseignants, un message concernant le rappel aux gestes barrières a été envoyé aux élèves, parents et corps enseignant. À souligner aussi un rappel durant les conseils de classe, et un rappel systématique dans les couloirs. Pour l'instant, rien de prévu concrètement pour une éventuelle organisation en demi-jauge, mais une réflexion est faite concernant les classes de CPGE. Il pourrait être maintenu un rythme de 3 semaines sur 4 pour les classes de secondes, tandis que pour les classes de premières, terminales, et BTS il pourrait être conservé la même chose que l'année dernière. Rien n'est encore fixé néanmoins à ce sujet.

X. Questions des parents d'élèves

A. Le 18 novembre était la journée internationale de lutte contre le harcèlement, qu'est-ce qui existe à ce sujet au sein du lycée ? Y a-t-il des cas au lycée, et si oui, combien ?

On ne peut pas donner de chiffres, mais cela existe bel et bien. Les CPE sont très vigilantes à ce sujet, notamment dans l'accompagnement des victimes et des coupables. Certains élèves ont pu avoir une formation contre le harcèlement au sein du lycée. Certains élèves, ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement, qui étaient harcelés au collège, se sont sentis suffisamment en confiance pour aborder ce sujet au sein du lycée et pour demander un accompagnement à ce sujet. Au niveau d'autres actions concrètes que font les élèves formés contre le harcèlement, on peut citer une intervention dans les classes de secondes, une intervention envisagée au sein d'au moins un collège à proximité, la mise en place de petits chevalets traitant de cette question au self.

Il a été proposé de remettre ça à l'ordre du jour d'une réunion CVL ultérieure.

B. Pourquoi les conseils de classes du troisième trimestre se déroulent-ils en journée ? Cela est contraignant pour les représentants des parents d'élèves qui travaillent durant la journée.

Réponse simple et franche : ce n'est pas à ce conseil qu'ils sont le plus utiles. De plus, il y a de nombreuses contraintes pour les questions d'orientation et des délais très serrés à respecter, pour permettre également un dialogue sur les décisions concernant l'orientation des élèves avec les parents.

Finalement, ce dernier conseil serait moins "de classe" qu'il ne serait "d'orientation pour chaque élève" dans le contenu, ce qui limite de facto la restitution que pourraient en faire les parents d'élèves.

C. Concernant les problèmes de connexion au domicile ?

Que les élèves se fassent connaître, même s'il n'y a plus de clé 4G disponibles actuellement. Tout en rappelant que les clés ne résolvent pas la problématique des zones blanches.

D. Y a-t-il possibilité d'avoir accès à des impressions au sein du lycée pour imprimer les documents souvent transmis numériquement par les enseignants ?

Oui, il est possible de demander au CDI pour des impressions. Il est également envisageable d'échanger avec les enseignants sur la quantité de documents qu'il faut imprimer, sachant que toutes les familles ne disposent pas de matériel d'impression à domicile.

E. Qu'en est-il du Bac Blanc ?

Il s'organise en janvier, les 10 et 11 janvier pour les spécialités et fin janvier pour le premier bac blanc de philosophie et de français à l'écrit. Information communiquée par pronote. Les oraux blancs seraient prévus début mai.

F. Que faire pour le bâtiment Pont (P), où il fait particulièrement froid ?

Il s'agit de l'un des pires bâtiments du lycée en termes d'isolation. Il y a un travail fait avec l'équipe de l'EREEL37 pour demander à étendre le chauffage aux études qui ont lieu le soir dans le bâtiment, et d'augmenter de manière générale les températures de consignes. Il est souligné que c'est le dernier bâtiment qui n'est pas relié à la centralisation de chauffage, et que cette liaison sera installée prochainement, afin de permettre à distance un meilleur ajustement des températures. Les élèves font remonter que des enseignants vont jusqu'à faire le cours en manteau, tout comme les élèves, tellement le froid est important.

Fin de la séance à 20h50.